

## Atelier : le Programme concerté Maroc et les collectivités territoriales

Lundi 26 avril 2010

Cités Unies France

*Présents :*

Axelle Bagot, ville de Paris

Marion Boinot, Solidarité Laïque

Sidonie Delhomelle, conseil régional du Centre

Hélène Fernagu, conseil régional du Nord Pas de Calais

Mary Gely, conseil général de l'Isère

Gilles Germain, ville de Reims

Anne-Marie Mevel Reingold, DAECT, MAEE

Linda Naïli, Cités Unies France

Virginie Rouquette, Cités Unies France

*Excusés :*

Marie-Hélène Chambrin, conseil général de Seine Saint Denis

Yann Crespel, ville de Romans sur Isère

Amel Djaffar, ville de Belfort

Karine Dubreuil, ville de saint Denis

Abderrahim El Khantour, conseil régional Champagne Ardenne

---

### Rappels sur le Programme Concerté 2 et l'engagement de Cités Unies France dans le programme

---

#### **Le Programme Concerté : rappels sur le dispositif**

Le PCM est un outil de la coopération française qui vise à renforcer la concertation entre pouvoirs publics, autorités locales et acteurs non étatiques dans l'optique de renforcer l'efficacité de l'aide au développement. Il existe aujourd'hui 6 Programmes Concertés Pluri-acteurs (PCPA) : Maroc, Europe de l'Est (Bulgarie, République de Moldavie, Roumanie), Algérie, Guinée, Congo.

Ce Programme est issu d'une collaboration initiée lors du « Temps du Maroc » en France en 1999 qui a abouti au lancement de la première phase du Programme en 2002 jusque 2005 sur la thématique de la lutte contre la pauvreté.

La seconde phase, qui a débuté en 2006, s'est recentrée sur la thématique jeunesse autour de quatre sous thématiques (citoyenneté et accès aux droits, économie sociale et solidaire, éducation animation, formation - insertion professionnelle) dont l'association Solidarité Laïque est chef de file. Son objectif général est « Ensemble pour accompagner la jeunesse marocaine à être actrice d'un développement humain et solidaire ».

La particularité du Programme par rapport à un programme de coopération traditionnel tient au fait que son pilotage est assuré par des organisations de la société civile marocaines et françaises, deux jeunes marocains, les pouvoirs publics français et marocains et Cités Unies France (il n'y a pas de représentation marocaine des collectivités à l'heure actuelle). L'ensemble des actions menées dans le cadre du PCM sont régies par une charte des valeurs (démocratie, parité, coresponsabilité, autonomie, etc). Ces principes sont appliqués dans le cadre de son pilotage général, mais aussi dans toutes les actions qu'elle soutient.

Afin d'assurer l'atteinte de ses objectifs, elle a mis en place trois outils :

- un Fonds d'Appui à Projets (qui soutient des projets franco-marocains),
- un Fonds d'Appui aux Initiatives Régionales (ce fond destiné au départ au soutien à des projets régionaux a fait évoluer son action vers le soutien à des projets à l'échelle provinciale),
- des pôles thématiques (qui constituent des espaces de mutualisation, de valorisation et de plaider autour des pratiques développées par les membres du Programme).

Ce Programme a aujourd'hui permis de soutenir un ensemble de projets innovants en matière de participation de la jeunesse, formation d'insertion professionnelle etc.

### **L'engagement de Cités Unies France dans le programme**

*Cités Unies France a décidé de s'engager dans ce programme pour deux raisons :*

- o D'une part, car le PCM peut **constituer un outil au service des collectivités** territoriales qui travaillent dans le cadre de leur partenariat de coopération décentralisée avec leurs homologues marocaines sur le thème de la **jeunesse** et/ou sur le thème de la **relation collectivité - associations**.

Ces deux questions sont des axes importants de la coopération décentralisée franco-marocaine.

- La question de la jeunesse constitue souvent un des premiers aspects sur lequel s'appuie un partenariat de coopération décentralisée pour démarrer. Très souvent, cette thématique demeure dans le partenariat, alors que le partenariat s'ouvre à de nouvelles dimensions.
- Le thème délicat des relations de la collectivité aux acteurs de son territoire, dont les associations, constitue une dimension de la maîtrise d'ouvrage des collectivités. La coopération décentralisée française s'inscrit de plus en plus dans une logique de renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage et accompagner son partenaire dans cette réflexion participe d'une démarche de renforcement des capacités.
- Enfin, ces deux thèmes de travail engagent la collectivité française à mobiliser des acteurs de son territoire et répond donc à la problématique souvent posée du « retour » sur le territoire de l'engagement internationale des collectivités territoriales
  - o Par ailleurs, le dispositif « PCPA » est un dispositif nouveau et expérimental (de par sa méthodologie) dans le monde du développement et de la coopération, qui mérite que les collectivités y aient une place.

- *Comment l'implication de CUF se traduit-elle dans le programme :*

CUF est membre du comité de pilotage pluri-acteurs du programme. Mme Verbrugge, vice-présidente du conseil régional du Nord Pas de Calais, a représenté, jusque très récemment, Cités Unies France au comité de pilotage (la région Nord Pas de Calais se trouve en effet au croisement de plusieurs faisceaux qui motivent ce choix : la région est engagée au Maroc, plusieurs associations du Nord Pas de Calais sont engagées dans le PCM).

Cette participation se traduit par un travail de sensibilisation des associations et pouvoirs publics membres du comité de pilotage au rôle, aux spécificités et au fonctionnement des collectivités locales, ainsi qu'à l'enjeu d'une participation renforcée de celles-ci au comité de pilotage. Une réflexion constante a été menée pour réfléchir à une meilleure implication des collectivités dans le dispositif, en encourageant des liens avec l'association nationale des collectivités locales marocaines (ANCLM).

CUF a aussi participé aux différents travaux portés par le comité de pilotage : organisation de réunions sur implication des jeunes en politique, participation aux études de capitalisation et d'évaluation.

Enfin, CUF a systématiquement informé le groupe-pays Maroc des activités et démarches portées par le PCM.

---

## Le PCM 3

---

### **Axes structurants du PCM 3**

Le comité de pilotage est désormais entré dans une phase d'élaboration des axes structurants du PCM pour une troisième phase.

La dimension pluri-acteurs à toutes les échelles du Programme tant dans son pilotage général que dans le cadre des actions qu'il soutiendra, ainsi l'adhésion aux valeurs communes édictées dans la charte du PCM resteront les fondements de l'action du programme.

Le Programme connaîtra par ailleurs des évolutions en soutenant majoritairement des dynamiques collectives susceptibles de pouvoirs influencer sur les politiques publiques marocaines en matière de jeunesse.

Il se fondera sur 3 axes principaux :

- Il poursuivra son objectif d'appui à la jeunesse à être actrice d'un développement humain et solidaire. Dans cet objectif, il accompagnera la structuration (déjà initiée dans le PCM 2 d'un conseil national des jeunes),
- Le PCM 3 appuiera les actions en cours initiées dans le PCM 2 en renforçant leur ancrage territorial. Des rapprochements seront soutenus à destination des élus locaux
- Enfin, le renforcement des capacités des acteurs de la société civile sera poursuivi, en cherchant notamment à mettre en œuvre un réseau PCM formalisé

### **Le PCM 3 et les acteurs institutionnels**

Le « document cadre » du PCM 3 sera déposé auprès de l'Agence française du développement (AFD) au mois de juin pour demande de financement. A priori, le projet devrait obtenir le soutien de l'AFD.

L'Ambassadeur de France au Maroc a lui aussi manifesté son intérêt et assuré de son soutien le programme.

Au Maroc, le programme est désormais reconnu dans l'espace institutionnel. En témoigne l'intérêt qu'ont manifesté plusieurs structures et organismes : ainsi, le PCM a été contacté par la commission ad hoc créée par le Roi afin de proposer une vision de la relation régions - associations. La Banque Mondiale a également réalisé une étude sur le PCM.

Une réunion avec la DAECT du Ministère des Affaires Etrangères et européennes est programmée au mois de mai 2010 pour envisager les complémentarités entre l'action internationale des collectivités territoriales avec celle menées dans le cadre du PCM.

---

## Renforcer le rôle des collectivités dans le programme ?

### Remarques et propositions

---

*Les propositions et remarques permettront au comité de pilotage de l'actuel du Programme Concerté Maroc de mieux saisir les attentes des collectivités françaises à l'égard du PCM 3*

- Les difficultés à travailler avec les collectivités sur les thèmes du PCM tiennent au fait que la question de la jeunesse n'est pas encore reconnue, sauf exception, comme une politique publique locale. Il n'existe pas d'élus locaux délégués à la jeunesse. L'ensemble de l'action publique en direction de la jeunesse passe essentiellement par des services déconcentrés de l'Etat (ADS, INDH...)
- L'organisation administrative marocaine rend indispensable une démarche en direction de la DGCL au Ministère de l'Intérieur marocain pour sensibiliser la DGCL sur l'enjeu de la participation des collectivités au PCM ;
- En découle un rapprochement nécessaire avec les walis des territoires PCM concernés ;
- Une communication doit être conçue pour que les collectivités locales marocaines identifient le PCM et voient l'intérêt qu'elles peuvent retirer d'un travail en collaboration avec le PCM ;
- La coopération décentralisée peut permettre une intermédiation entre la collectivité marocaine et ses associations. En effet, les relations de défiance réciproques sont nombreuses. Souvent, les compétences (techniques, financières) sont du côté des associations, ce qui pousse les associations à entrer en concurrence avec les collectivités ;
- Le lien avec les universités pourrait être renforcé : en effet, plusieurs partenariats de coopération décentralisée impliquent des universités ;
- Sur les 4 principales thématiques du PCM, les questions de formation et d'insertion professionnelle et la question de l'économie sociale et solidaire sont plus facilement

abordables dans le cadre d'une politique de coopération décentralisée que le thème de la citoyenneté et de l'accès aux droits

- Organiser des séminaires d'échange et d'information sur la question de la jeunesse en direction des collectivités (en plus des associations) peut être une idée intéressante. Elle nécessite toutefois d'engager un dialogue resserré avec la DGCL marocaine, en amont du programme. Ces séminaires devront porter sur des thèmes qui « collent » aux préoccupations des collectivités ;
- Si ces séminaires s'inscrivent aussi dans des dynamiques de coopération décentralisée, il faudra chercher à les intégrer dans les logiques en cours ;
- Afin de renforcer le rôle des collectivités dans le PCM, il faudrait encourager la création, au sein du programme d'espaces de discussions et d'échanges au sein desquels les collectivités locales marocaines et françaises pourraient prendre place. Ces rencontres permettraient aux acteurs de mieux se connaître et de favoriser les convergences dans les activités.
- Les collectivités se sentiraient plus concernées si elles étaient membres du Programme. Idéalement, cette participation pourrait se faire en binôme (collectivité française et collectivité marocaine partenaires)